

## Section Occitanie Est

## Association Française de Droit Rural

## Section Occitanie Est

A Montpellier, le 19 décembre 2024

## Objet: Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 10 janvier 2024 à 11 heures 30,

Chers adhérents,

Sur convocation de notre Bureau, vous êtes priés de bien vouloir assister à la réunion d'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra

le vendredi 10 janvier 2025 à partir de 14 heures 30 au <u>LOU MAS DOU JUGE,</u> Route du Bac du Sauvage 13460 Les Saintes Maries de la Mer

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral du président,
- Présentation et approbation des comptes et du rapport d'activités 2024,
- Le vote du budget,
- Renouvellement et nomination des membres du Bureau,
- Questions diverses et perspectives,
- Pouvoirs pour formalités.

Conformément aux dispositions de l'article 15 des Statuts de l'Association Française de Droit Rural Section Languedoc, « Tout membre peut s'y faire représenter par un sociétaire qui ne peut disposer que de deux mandats maximum ».

Notre assemblée sera précédée d'un déjeuner convivial au Mas à partir de 11h 30 offert par notre association.

Elle sera suivie par une conférence sur deux présentations sur les effets du réchauffement en Camargue et les mises en œuvre de remèdes.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente.

Nous vous prions d'agréer, chers adhérents, nos salutations amicales.

Patricia HIRSCH, Présidente,

Thomas BRUNEL, Secrétaire